

Le 21 janvier 2021

## Déclaration liminaire CHS CT du 21 janvier 2021

Madame la Présidente,

Tout d'abord, **Solidaires Finances Publiques 43** présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres de ce CHS-CT, les événements depuis bientôt 1 an montrent à quel point cet organe est indispensable.

Notre vœu le plus cher est que les CHS-CT puissent disparaître. Mais non pas comme le veut et va l'appliquer notre Direction dans un pur souci d'économie humaine et pouvoir récupérer la manne financière dont disposent les CHS-CT.....NON, **Solidaires Finances Publiques 43** souhaiterait la disparition des CHS-CT parce qu'ils ne seraient plus utiles. Car les conditions de travail et la sécurité des agents seraient optimales...certes un doux rêve, mais il est tellement bon de rêver, il nous reste au moins cela....Malheureusement, les conditions de travail mais aussi la santé des agents ne cessent de se détériorer depuis de trop nombreuses années, où l'humain a de moins en moins sa place, où le stress est omniprésent, où les arrêts maladie de longue durée augmentent, où les conditions de travail se détériorent (de l'entretien des bâtiments que le CHS-CT doit régulièrement co-financer, aux diverses applications informatiques qui posent problèmes et au fameux tout numérique, zéro humain). La crise sanitaire à laquelle nous devons faire face depuis bientôt 1 an n'a fait qu'empirer ces problèmes et en a généré de nouveaux (avec encore moins d'humain, plus d'isolement et plus de stress). Pour toutes ces raisons, **Solidaires Finances Publiques 43** revendique le maintien des CHS-CT avec à minima les moyens actuels.

Nous voici, dans une nouvelle période.....le couvre-feu dès 18h.....Pour notre Directeur Général, cela ne change rien, les agents n'ont qu'à s'adapter, car le couvre-feu n'entraîne aucune perturbation, les services publics restent ouverts.....avec bien évidemment la quasi obligation d'être tous en télétravail.....A ce propos, les services font comment pour rester ouverts normalement, répondre au téléphone et gérer le quotidien du présentiel si minimum 50% d'entre eux sont en télétravail comme cela est demandé ? **Solidaires Finances Publiques 43** rappelle que le télétravail doit s'effectuer sur la base du volontariat car il ne faut pas négliger tous les aspects psychologiques, risque d'isolement, conditions matérielles et financières subit par les agents en télétravail.

Pour les agents en présentiel, dixit notre Directeur Général, **il n'y aura pas de banalisation des journées**, pas de diminution de la journée de travail. Pourtant, **Solidaires Finances Publiques 43** souhaite vous alerter sur les nombreuses difficultés que les chefs de service auront à gérer très rapidement, activités extra-scolaires supprimées, horaires décalés et gestion des enfants. **Solidaires Finances Publiques 43** demande qu'on anticipe tous ces problèmes et qu'on arrête de voir ce que l'on peut faire une fois qu'ils sont là.

**Solidaires Finances Publiques 43** souhaite revenir sur le jour de carence. Si nous souhaitons et demandons depuis le début sa disparition, la fonction publique a fait un minuscule pas en le supprimant pour les agents positifs au seul COVID19 depuis le 10 janvier 2021 et jusqu'au 31 mars 2021. Donc, nous constatons, que le COVID19 avait disparu de juillet 2020 jusqu'au 9 janvier 2021, et qu'il ne sera plus là dès le 1er avril 2021.....enfin de bonnes nouvelles !!!!! Ah ? Non ? Ce n'est pas ça ? Il n'y a aucun effet rétroactif de la mesure ? Cela ne fonctionne pas comme le retrait des jours de congés des agents lors du 1er confinement lorsque les textes sont sortis a posteriori avec

effet rétroactif ??????? Encore une fois, les agents apprécieront.....

Concernant la non-application du jour de carence depuis le 10 janvier 2021, encore une fois, notre Direction fait tout pour faciliter les choses !!!!! Un mail explicatif du secrétariat général du 18 janvier (soit plus d'une semaine après !!!!) qui explique vaguement ce que les agents doivent effectuer comme démarche !!!! C'est très complexe, pas intuitif, bref encore une fois, comment sanctionner financièrement une personne malade qui doit faire des démarches administratives complexes alors qu'elle est souffrante.....Aussi, **Solidaires Finances Publiques 43** demande à la Direction locale d'informer, simplement et de façon pratique, les agents sur la marche à suivre sur pour les arrêts de travail « COVID » afin qu'aucun agent ne soit encore une fois pénalisé.

**Solidaires Finances Publiques 43** maintient sa demande d'abrogation du jour de carence ET avec effet rétroactif comme savent si bien le faire nos têtes pensantes lorsque c'est au détriment des agents. Car, au vu des nouvelles dispositions sanitaires, la santé et les conditions de travail vont rester malheureusement la préoccupation majeure de tout un chacun et principalement des représentants du personnel.

Enfin, les membres **Solidaires Finances Publiques 43** de ce CHS-CT déplorent fortement de ne pas avoir été avertis de la situation sanitaire et médicale d'agents ne faisant plus partie de la DDFiP43 mais qui travaillent pourtant au quotidien dans nos locaux. Les membres de ce CHS-CT doivent être tenus au courant de toute situation sanitaire ou de conditions de travail des agents, du moment que cela concerne des agents de notre Direction ou des personnes travaillant dans nos locaux. Nous y reviendrons en séance.

**Solidaires Finances Publiques 43** continue de porter des exigences fortes en matière de santé, sécurité et conditions de travail pour que les agents-es aient les moyens d'effectuer un travail de qualité pour assurer nos missions de service public, et surtout d'agir sur les causes de ces situations délétères.

**Les représentants Solidaires Finances Publiques 43 en CHS CT :**

Eve CHAMPELOVIER/Frédéric GABRIEL/Jean-Louis DO CARMO/Guilhaume PONS